



Politiques et procédures relatives aux devoirs - de la maternelle à la 12^e année

En novembre 2008, le Dufferin-Peel Catholic District School Board a adopté de nouvelles politiques et procédures relatives aux devoirs qui doivent être mises en œuvre en septembre 2009, et ce, de la maternelle à la 12^e année et à l'échelle du conseil scolaire. Les politiques et procédures abordent les devoirs dans une perspective catholique qui reconnaît l'importance du temps passé en famille et privilégie les liens entre l'école, la famille et la paroisse. En tant que communauté, nous reconnaissons que plus ces liens sont solides, plus efficacement nos élèves sont en mesure d'apprendre et de développer les talents et les dons que Dieu leur a donnés.

Définition du devoir

- être clairement énoncé par l'enseignant et compris par les élèves;
- être différencié, s'il y a lieu, pour répondre aux besoins d'apprentissage des élèves;
- être étudié dans les meilleurs délais.

Le devoir ne se limite pas nécessairement au papier-crayon. Il peut comporter d'autres tâches, comme les travaux de pratique, d'observation, de répétition, d'entrevue, de recherche et d'études.

Types de devoirs donnés habituellement

TYPE	DEFINITION
Devoir à terminer chez soi	Tout devoir donné à la suite de l'instruction, commencé en classe et terminé chez soi
Devoir-pratique	Tout devoir donné qui révise et renforce les habiletés et concepts étudiés en classe nouvellement acquises et à renforcer les nouveaux concepts
Devoir préparatoire	Tout devoir qui prépare l'élève à développer ses habiletés de recherche et de rédaction. Demande habiletés de recueillir des renseignements ou des articles en préparation à l'apprentissage ou de se préparer aux épreuves, aux présentations, etc.
Projets exploratoires, devoirs majeurs	Encourage l'élève à résoudre des problèmes et à

